

Apprentissage



Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

RNCP N°38314

Diplôme de niveau 4



CFPPA
de l'Allier



Objectifs visés

Le BP Aménagements Paysagers est un diplôme de niveau 4. Ce diplôme permet :

- d'accéder à un emploi d'ouvrier spécialisé en entreprises d'espaces verts ou en collectivité territoriale
- de créer ou reprendre une entreprise d'aménagements paysagers

Après obtention du diplôme, il est également possible de poursuivre la formation vers un diplôme de niveau 5. (BTS Aménagements Paysagers)

Organisation de la formation

Formation en 2 ans :

- 36 semaines en entreprise
- 12 semaines de formation au CFPPA (804h).
- Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (test de positionnement, VAA).

Conditions d'inscription et prérequis

- Avoir un CAP (ou un diplôme/titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur)
- Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une entreprise en travaux paysagers ou le service espaces verts d'une collectivité territoriale
- Sélection des candidats sur entretien.
- Public ciblé : candidats de 16 à 29 ans (sauf exceptions : RQTH, sportif de haut niveau ou créateur d'entreprise)
- Délai d'accès à la formation : au plus tard 3 mois après le début du contrat d'apprentissage.

Contenu de la formation

UC1 : se positionner dans la filière paysage, savoir rédiger un CV, une lettre de motivation, s'exprimer à l'oral.

UC2 : organiser un chantier d'entretien ou de création, prévoir le matériel, la main d'oeuvre, la sécurité et planification d'un chantier.

UC3 : tonte, taille, débroussaillage et désherbage, appliquer une gestion différenciée plus respectueuse de l'environnement.

UC4 : planter les arbres, les arbustes et plantes vivaces dans un esprit de durabilité, végétaliser les sols, engazonnement.

UC5 : savoir monter un muret, un dallage, un pavage, choix des revêtement de sol perméables.

UCARE : Aménager des espaces paysagers valorisant la ressource en eau: face au changement climatique nous devons repenser nos espaces verts, choix des végétaux adaptés et constructions de réserves d'eau.

Modalités pédagogiques

- Apports techniques en salle
- Interventions de professionnels
- Visites techniques
- Mises en situations sur des projets concrets

Evaluation

Le BP AP est un diplôme organisé et délivré en Unités Capitalisables. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification.

Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.



Nos atouts

- Visites de chantiers avec des partenaires du paysage.
- Un plateau technique sur site pour passer de la théorie à la pratique.
- Pas d'épreuve terminale, validez votre diplôme en contrôle continu.
- Mobilité Erasmus possible.

Tarifs

La formation par apprentissage est gratuite pour les apprenants.

Rémunération et financement : se reporter à la plaquette « CFPPA de l'Allier formations par apprentissage ».

Retrouvez nos indicateurs de performance sur notre site internet :

Egalement disponible sur :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>



La structure est engagée dans la démarche H+ :

Présence de référentes handicap, avec un suivi et des adaptations pédagogiques proposés si besoin. Les locaux sont partiellement adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

CFPPA de l'ALLIER

Château de Neuville
03000 Neuvy
www.agriallier.fr

Contact :

Chargée de recrutement
04 70 46 43 67
cfppa.moulins-neuville@educagri.fr